



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier



Axiome Audit et Stratégie
215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2025
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.
12 Avenue de la Dame 30132 CAISSARGUES



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Axiome Audit et Stratégie
215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.

12 Avenue de la Dame 30132 CAISSARGUES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill, affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) concernées. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 182 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur en réalisant des tests de dépréciation au niveau de chaque UGT.

Comme indiqué dans la note « 4.4 Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers » de l'annexe, à la clôture, la valeur recouvrable des goodwill a été calculée à partir de multiples usuels de transactions observés sur des entités d'activité et de taille similaires, appliqués à l'agrégat de l'EBITDA ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des UGT, en raison de facteurs internes ou externes, par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les paragraphes 4.4, 6.1.1.3 et 6.1.1.4 des notes annexes aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du multiple d'EBITDA appliqué, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation utilisé. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des goodwill et examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction générale pour chacune des UGT auxquelles un ou des goodwill ont été affectés ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier à la date de clôture et d'établissement des comptes consolidés, notamment pour ce qui concerne le multiple d'EBITDA appliqué, le taux d'actualisation et le taux de croissance ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 4.4, 6.1.1.3 et 6.1.1.4 des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du

balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. par l'assemblée générale du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG SA et du 14 mars 2023 pour le cabinet Axiome Audit et Stratégie.

Au 30 juin 2025, le cabinet KPMG SA était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Axiome Audit et Stratégie dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous

portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 31 octobre 2025

KPMG SA

Montpellier, le 31 octobre 2025

Axiome Audit et Stratégie

Laurent Fougerolle

 Signature numérique de Laurent Fougerolle
Date : 2025.10.31 18:03:39 +01'00'



Laurent FOUGEROLLE

Associé

Pierrick BELEN

Associé

Etats financiers consolidés au 30 juin 2025

Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Actifs non courants		384 440	438 145
Goodwill	6.1.1	182 031	208 628
Droits d'utilisation des actifs loués	6.1.2	54 565	67 525
Autres actifs incorporels	6.1.3	9 933	8 837
Actifs corporels	6.1.4	128 983	140 871
Titres mis en équivalence	6.1.5	125	88
Autres actifs financiers non courants	6.1.6	7 489	9 339
Actifs d'impôts différés	6.12.2	1 315	2 858
Actifs courants		276 587	208 922
Stocks et en cours	6.2	39 956	43 207
Clients et comptes rattachés	6.2	68 962	78 587
Autres créances	6.2	45 338	44 507
Autres actifs courants	6.2	5 453	6 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.2	25 490	23 616
Actifs destinés à être cédés	4.7	91 389	12 776
TOTAL ACTIF		661 028	647 067
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Capital		3 361	3 359
Primes liées au capital		9 466	9 466
Résultats accumulés		59 306	66 947
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	6.3	72 132	79 772
Participations ne donnant pas le contrôle		-834	953
Total des capitaux propres	6.3	71 299	80 725
Passifs non courants		389 534	350 136
Emprunts obligataires	6.5.1	25 483	25 420
Emprunts et dettes financières non courants	6.5.1	317 824	265 628
Obligations locatives non courantes	6.5.5	38 218	51 679
Provisions non courantes	6.4	2 857	1 386
Passif d'impôts différés	6.12.2	1 060	1 929
Autres passifs non courants	6.6	4 091	4 094
Passifs courants		200 195	216 206
Emprunts et concours bancaires courants	6.5.1	11 166	47 799
Obligations locatives courantes	6.5.5	18 466	18 121
Provisions courantes	6.4	2 260	2 198
Fournisseurs et comptes rattachés	6.6	74 259	77 021
Autres passifs courants	6.6	56 363	65 410
Passifs destinés à être cédés	4.7	37 680	5 657
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		661 028	647 067

Etats financiers consolidés et Annexes

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/06/2025	30/06/2024 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	6.8.1	491 180	461 874
Autres produits de l'activité		0	0
Achats consommés		-158 183	-153 249
Charges externes		-80 854	-74 315
Charges de personnel		-144 969	-138 029
Impôts et taxes		-4 328	-3 594
Dotations aux amortissements		-59 031	-55 014
(Dotations) Reprises aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges		-963	752
Autres produits opérationnels courants		3 242	2 898
Autres charges opérationnelles courantes		-1 870	-2 056
Résultat opérationnel courant		44 225	39 268
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	6.9	382	204
Autres produits opérationnels non courants	6.9	3 413	10 161
Autres charges opérationnelles non courantes	6.9	-8 853	-14 945
Résultat opérationnel		39 167	34 689
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	6.1.5	28	0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		39 195	34 689
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		-30 844	-26 878
Coût de l'endettement financier net	6.10	-30 844	-26 878
Autres produits et charges financiers	6.11	2 188	5 303
Résultat avant impôt		10 540	13 114
Impôt sur le résultat	6.12	-6 492	-6 610
Résultat net des activités poursuivies		4 048	6 505
Résultat net des activités non poursuivies		-2 488	-5 298
Résultat net		1 560	1 206
Dont :			
- Part des propriétaires de la Société		528	-900
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		1 031	2 107
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action			
Non dilué (en euros) (*)	6.14	0,07	-0,12
Dilué (en euros) (**)	6.14	0,07	-0,11

(*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :

7 468 549 7 460 450

(**) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :

7 937 695 7 940 827

(1) Les données comparatives au 30 juin 2024 ont été retraitées du fait du classement en « Activités non poursuivies » conformément à la norme IFRS 5 (cf. Note 4.7).

Etat consolidé du résultat global

En milliers d'euros	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net consolidé de la période		1 560	1 206
Ecart actuariels sur engagements de retraite		-87	0
Impôts		0	0
Eléments du résultat global non recyclables en résultat net		-87	0
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-2 720	-3 971
Ecart de conversion		-359	124
Impôts		680	993
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net		-2 399	-2 854
Total des autres éléments du résultat global		-2 486	-2 854
Résultat global de la période		-926	-1 648
Dont :			
- Part des propriétaires de la Société		-1 957	-3 771
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		1 031	2 124

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	30/06/2025	30/06/2024 ⁽¹⁾
Résultat net		1 560	1 206
Résultat des activités non maintenues		-2 488	-5 298
Résultat des activités poursuivies		4 048	6 505
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.1	41 019	36 649
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loué (IFRS 16)	6.1.2	19 624	18 539
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		5	6
Charges et produits calculés aux stocks-options et assimilés		0	0
Autres produits et charges calculés		-382	-42
Plus et moins-values de cession		-402	-918
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		-28	0
Dividendes sur entités non consolidés		0	-51
Impact des activités abandonnées	4.7	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		63 885	60 687
Coût de l'endettement financier net	6.10	30 844	26 878
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.12.1	6 492	6 606
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		101 220	94 171
Impôt versé		-4 551	-9 934
Variation du BFR lié à l'activité	6.7	5 155	-10 847
Autres flux liés aux activités opérationnelles		0	262
Impact des activités abandonnées		0	253
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		101 824	73 905
Incidence des variations de périmètre		2 077	9 669
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1	-60 080	-49 448
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 577	4 110
Acquisition d'actifs financiers		-142	-1 514
Cession d'actifs financiers		273	-1
Variation des prêts et avances consentis		-145	-859
Dividendes reçus sur titres non consolidés		0	51
Impact des activités abandonnées		0	268
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-56 439	-37 725
Versement des actionnaires de la société mère lors d'augmentation de capital		0	2
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-4	16
Dividendes versés		-569	-1 628
Emission d'emprunts	6.5.1	325 562	56 883
Remboursement d'emprunts	6.5.1	-309 349	-67 994
Remboursement des obligations locatives (IFRS 16)	6.5.5	-19 975	-18 398
Intérêts financiers nets versés		-29 952	-26 212
Autres flux liés aux opérations de financement		0	1 116
Impact des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-34 287	-56 215
Incidence des variations des cours des devises		-151	-14
Variation de la trésorerie nette		10 947	-20 048
Reclassement de la trésorerie des activités non poursuivies		-9 869	6 953
Trésorerie d'ouverture		23 612	36 707
Trésorerie de clôture		24 690	23 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.2	25 490	23 616
Trésorerie passive	6.2.2	-800	-5

(1) Les données comparatives au 30 juin 2024 ont été retraitées du fait du classement en « Activités non poursuivies » conformément à la norme IFRS 5 (cf. Note 4.7).

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Résultats accumulés	Total attribuables aux actionnaires de la société-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Montant au 30 juin 2023	3 356	9 466	-1 555	76 381	87 648	443	88 091
Résultat de la période				-900	-900	2 107	1 206
Autres éléments du résultat global				-2 871	-2 871	17	-2 854
Résultat global consolidé	0	0	0	-3 771	-3 771	2 124	-1 648
Augmentation de capital	3				3		3
Dividendes versés				-54	-54	-1 574	-1 628
Variations de périmètre				-1 650	-1 650	44	-1 606
Rachat part minoritaire				-1 553	-1 553	-511	-2 064
Variation autocontrôle					0		0
Variation paiement fondés sur les actions					0		0
Autres variations				-851	-851	428	-423
Total des transactions avec les actionnaires	3	0	0	-4 108	-4 105	-1 613	-5 718
Montant au 30 juin 2024	3 359	9 466	-1 555	68 502	79 772	953	80 725
Résultat de la période				528	528	1 031	1 560
Autres éléments du résultat global				-2 486	-2 486	0	-2 486
Résultat global consolidé	0	0	0	-1 957	-1 957	1 031	-926
Augmentation de capital	2				2		2
Dividendes versés				154	154	-723	-569
Variations de périmètre				-7	-7	-574	-581
Rachat part minoritaire				-4 786	-4 786	-1 225	-6 011
Variation autocontrôle					0		0
Variation paiement fondés sur les actions					0		0
Autres variations				-1 044	-1 044	-296	-1 340
Total des transactions avec les actionnaires	2	0	0	-5 683	-5 681	-2 818	-8 499
Montant au 30 juin 2025	3 361	9 466	-1 555	60 860	72 132	-834	71 299

Etat de la situation financière consolidée	1
Compte de résultat consolidé	2
Etat consolidé du résultat global	3
Etat consolidé des flux de trésorerie	4
Etat de variation des capitaux propres.....	5
Présentation de l'entreprise	9
1. Base de préparation des états financiers consolidés	9
2. Nouvelles normes et interprétations	10
2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024	10
2.2. Autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025	10
3. Utilisation d'estimations et hypothèses.....	11
4. Principes et Méthodes comptables.....	12
4.1. Méthodes de consolidation	12
4.1.1. Entités contrôlées	12
4.1.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	13
4.1.3. Participations dans des activités conjointes.....	13
4.2. Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro.....	13
4.2.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères.....	13
4.2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères.....	14
4.3. Actifs immobilisés	14
4.3.1. Goodwill et regroupement d'entreprise.....	14
4.3.2. Autres actifs incorporels.....	15
4.3.3. Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16).....	15
4.3.4. Actifs corporels	17
4.4. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers	17
4.5. Instruments financiers actifs.....	18
4.5.1. Actifs financiers évalués au coût amorti.....	18
4.5.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres non recyclables	19
4.5.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables	19
4.5.4. Dépréciation des actifs financiers	20
4.6. Stocks	20
4.7. Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies	20
4.8. Capitaux propres.....	22
4.8.1. Actions d'autocontrôle	22

Etats financiers consolidés et Annexes

4.8.2.	Paielements en actions et assimilés.....	22
4.9.	Provisions.....	22
4.10.	Passifs financiers.....	22
4.11.	Justes valeurs des actifs et passifs financiers	22
4.12.	Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi	23
4.13.	Produit des activités ordinaires.....	23
4.14.	Autres éléments du résultat opérationnel	24
4.15.	Éléments financiers au compte de résultat consolidé.....	24
4.16.	Impôt sur les résultats	25
5.	Evènements significatifs de l'exercice.....	25
5.1.	Acquisitions avec entrée de périmètre de consolidation.....	25
5.1.1.	2CAPSANTE	25
5.2.	Acquisitions sans changement de périmètre de consolidation	25
5.3.	Entrées de périmètre	26
5.4.	Sorties de périmètre	26
5.5.	TUP	26
5.6.	Autres faits marquants de l'exercice	26
5.6.1.	Contrôle fiscal 2018 à 2022	26
6.	Analyse des comptes.....	27
6.1.	Actifs non courants	27
6.1.1.	Goodwill	27
6.1.1.1.	Évolution	27
6.1.1.2.	Effet des variations de périmètre.....	29
6.1.1.3.	Tests de dépréciation.....	29
6.1.1.4.	Analyse de la sensibilité	30
6.1.2.	Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16).....	30
6.1.3.	Actifs incorporels	31
6.1.4.	Actifs corporels	31
6.1.5.	Participation dans des entreprises associées	32
6.1.6.	Autres actifs financiers non courants.....	32
6.1.7.	Information géographique relative aux actifs non courants.....	33
6.2.	Actifs courants	33
6.2.1.	Autres actifs financiers courants.....	34
6.2.2.	Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive.....	34
6.3.	Capitaux propres.....	34
6.3.1.	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	34

Etats financiers consolidés et Annexes

6.3.2.	Participations ne donnant pas le contrôle	35
6.3.3.	Paielements fondés sur les actions	35
6.4.	Provisions	35
6.5.	Dettes financières courantes et non courantes.....	36
6.5.1.	Composition des dettes financières.....	36
6.5.2.	Evolution des dettes financières	37
6.5.3.	Echéances contractuelles sur l'endettement financier net.....	37
6.5.4.	Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus	38
6.5.5.	Obligations locatives (IFRS 16)	38
6.6.	Passifs courants et non courants.....	39
6.7.	Besoin en fonds de roulement	39
6.8.	Produits	39
6.8.1.	Chiffre d'affaires	39
6.8.2.	Résultat opérationnel	41
6.9.	Autres produits et charges opérationnels non courants.....	41
6.10.	Coûts de l'endettement financier net	42
6.11.	Autres produits et charges financiers	42
6.12.	Impôts sur le résultat.....	42
6.12.1.	Analyse de la charge fiscale.....	42
6.12.2.	Analyse des impôts différés	44
6.12.3.	Preuve d'impôt	44
6.13.	Information par secteur.....	44
6.14.	Résultats nets par action	45
6.15.	Engagements hors bilan et suretés réelles	45
6.16.	Gestion des risques financiers.....	45
6.17.	Actifs et passifs éventuels	46
6.17.1.	Litiges commerciaux	46
6.17.2.	Autres litiges	46
6.18.	Operations avec les parties liées.....	46
6.19.	Evénements postérieurs à la clôture.....	47
6.20.	Rémunération des mandataires sociaux.....	47
6.21.	Effectifs du groupe.....	47
6.22.	Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	48
6.23.	Honoraires des contrôleurs légaux	51

Notes annexes

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le groupe »), au 30 juin 2025 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 21 octobre 2025.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés au 30 juin 2025.

Présentation de l'entreprise

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Avenue de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme de droit français cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

1. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2025 sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32008R1126>

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2025 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

2. Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans la Note 4. Elles restent inchangées à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

- Modification d'IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail »
- Modifications d'IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et « Passifs non courants assortis de clauses restrictives (« covenants ») »
- Modification d'IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs »

Ces nouvelles décisions n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de notre Groupe.

2.2. Autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2025 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 30 juin 2025. Elles concernent :

- Modification d'IAS 21 « Absence de convertibilité »

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

3. Utilisation d'estimations et hypothèses

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et hypothèses sont :

- La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont décrites dans la note 4.3.4 des principes et méthodes comptables ;
- L'évaluation des écarts d'acquisition est décrite dans les paragraphes 4.3.1, 4.4 et 6.1.1 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill. Les estimations et hypothèses résident dans les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation ;
- Les estimations et hypothèses concernant les tests de dépréciation des actifs qui sont décrites dans le paragraphe 6.1.1.3 et la note 4.4 des principes et méthodes comptables.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de multiples usuels de transaction applicables au secteur et alternativement de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

- L'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges. Les paragraphes 6.4 et 6.17 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.
- L'estimation de la juste valeur des compléments de prix et ses variations subséquentes.
- La catégorisation des contrats actifs entre location simple et location-financement et l'estimation de la durée des contrats retenues telles que décrite dans la note 4.3.3
- Le classement et l'évaluation d'actifs des activités non poursuivies (IFRS 5) qui sont décrits dans la note 4.7 des principes et méthodes comptables

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont identiques à ceux décrits dans les derniers états financiers annuels.

Le Groupe a évalué son exposition aux risques climatiques. Il n'a identifié aucun facteur de risque pouvant avoir une incidence significative sur ses activités. En s'inscrivant dans une politique de responsabilité environnementale le Groupe a cependant identifié des pistes afin de réduire son empreinte carbone telles que la déclaration de performance extra-financière ou le Pitchbook RSE l'exposent. Ces initiatives n'ont pas d'incidence sur les engagements présents ou futurs et n'ont ainsi pas conduit

la direction à effectuer des traitements comptables spécifiques ou à modifier ses estimations dans le cadre du processus d'arrêté des comptes consolidés.

4. Principes et Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés sur option à la juste valeur.

4.1. Méthodes de consolidation

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

4.1.1. Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe remplit cumulativement les trois conditions suivantes :

- détient le pouvoir de direction sur les activités d'une entité ;
- s'expose aux rendements variables de l'entité ;
- dispose de la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ces rendements.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés de notre Groupe sont éliminés des comptes consolidés.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

4.1.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les entreprises associées :

- 49% dans la société Bastide Tunisie depuis avril 2017.

4.1.3. Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2025.

4.2. Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro

4.2.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie (*source : Banque de France*). Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2025, les sociétés suivantes ont des monnaies de fonctionnement différentes de la monnaie de présentation du groupe :

- Groupe AFPM, en francs suisses ;
- SODIMED, en francs suisses ;
- Bastide Homecare Development, en livre sterling ;
- Bastide Devco, en livre sterling ;
- Baywater, en livre sterling ;
- Intus, en livre sterling ;
- Bastide Tunisie, en dinar tunisien ;
- Medpro ; en dollars Canadien ;
- Bastide Canada Holdings ; en dollars Canadien ;
- Art Source, en francs suisses ;

Les autres sociétés du Groupe évoluent dans la zone Euro.

4.2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3. Actifs immobilisés

4.3.1. Goodwill et regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, soit pour une évaluation comprenant les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur (« goodwill complet »), soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans la note 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

4.3.2. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

Durée retenue

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

Logiciels, Droits d'exploitation	1 à 3 ans
Bases clientèles	10 ans

Bases clientèles

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique. Ce dernier utilise des données prospectives qui peuvent éventuellement amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles issues du développement

Les immobilisations incorporelles issues du développement, d'un montant non significatif pour le groupe, sont comptabilisées en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels qui sont comptabilisées dans la rubrique Logiciel.

4.3.3. Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent au montant de la valeur initiale des obligations locatives au sens IFRS 16 diminuée du montant des amortissements et dépréciations réalisés, et du retraitement des opérations de cession-bail.

Selon IFRS 16, une location est, pour le preneur comme pour le bailleur, le contrat, ou les dispositions d'un contrat global, qui confère au preneur le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée en échange d'une rémunération.

- En tant que preneur

La durée du bail retenue est la durée minimum de l'engagement ferme restant augmentée des options de renouvellement que le groupe exercera de façon raisonnablement certaine.

En lien avec l'application de la décision du 16 décembre 2019 de l'IFRS IC, le groupe a pris en compte les éléments ci-dessous dans la détermination des durées IFRS 16 raisonnablement certaines :

- Des critères économiques retenus pour l'appréciation de l'exercice des renouvellements et des options de sortie anticipée des baux par type d'actifs prennent en compte la qualité des emplacements (premium ou standard), sa rentabilité.
- L'incitation économique notamment liée aux agencements et installations indissociables significatifs existants sur les magasins loués.

La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à l'augmentation des droits d'utilisation et des engagements locatifs afférents.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique au groupe dans la mesure ou la gestion de la trésorerie est centralisée.

Etats financiers consolidés et Annexes

Les loyers pris en comptes sont fixes ou liés à un indice immobilier, les loyers variables basés sur les résultats du preneur sont exclus des obligations locatives et comptabilisés en résultat de période.

Les droits d'utilisation des actifs portent principalement sur des biens immobiliers et des véhicules.

Le groupe applique les exemptions prévues par IFRS 16 pour les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur (moins de 5 000 dollars américains). Ces loyers sont comptabilisés directement en charges.

- En tant que bailleur

Le Groupe applique la norme IFRS 16 au regard de ses activités de location en tant que bailleur de dispositifs médicaux, tel qu'il appliquait déjà les dispositions relatives à la norme IAS 17 précédemment. Les contrats concernés par la norme IFRS 16 sont autant les contrats souscrits avec les clients collectivités (B to B) qu'avec les particuliers sous prescription médicale (B to C).

- Les contrats B to B prévoient la mise à disposition par le groupe Bastide Le Confort Médical d'un ensemble de matériel médical nécessaire à l'accueil du patient en établissement de santé (lits médicalisés, fauteuils roulants, soulève malade...). Ces contrats prévoient que le groupe assure la maintenance ainsi que les services associés à la mise à disposition des dispositifs médicaux. Les contrats avec les établissements de santé sont souscrits pour des périodes de 12 mois renouvelées par tacite reconduction. La période exécutoire des contrats est considérée comme la durée raisonnablement certaine pendant laquelle le client conserve les actifs au sein de son établissement.
- Les contrats B to C concernent le traitement des patients dans le cadre des activités de « Prestataire de Santé à Domicile » exercées par le groupe. Ces patients bénéficient d'un traitement de leur maladie en partie dispensé par l'intermédiaire d'un dispositif médical. Ces contrats incluent une offre de soins assurant au patient une prise en charge de sa pathologie de manière globale (installation, formation à l'utilisation des dispositifs, fourniture de consommables, suivi et accompagnement des patients tout au long de leur traitement...). Ces activités de PSAD sont prises en charge par l'assurance maladie après prescription médicale. Les contrats B to C sont réputés souscrits sur la durée de la prescription médicale considérée comme la période exécutoire du contrat. Le prix de chaque prestation de soin est fixé par l'assurance maladie.
- Les contrats souscrits par notre filiale Baywater exerçant son activité de prestataire de santé au Royaume-Uni concernent le traitement de patients traités pour de l'assistance respiratoire à domicile. De manière identique aux contrats B to C français, le traitement des maladies est en partie dispensé par l'intermédiaire d'un dispositif médical (mise à disposition de bouteille ou de concentrateur d'oxygène). Les activités de soins fournies par notre filiale Baywater sont prises en charge par le National Health Services (système de santé publique au Royaume-Uni). Baywater a conclu des contrats avec le NHS octroyés par région pour une durée de 7 ans (extensible à 10 ans) à un tarif fixé par région.

Ces contrats qui nécessitent l'utilisation d'un actif, contiennent un contrat de location au sens de la norme IFRS 16 puisque le matériel médical mis à la disposition des clients est exclusivement dédié à un client pendant la durée du contrat. Le revenu tiré de l'exploitation des contrats s'analyse au sens de la norme IFRS 16 en deux composantes :

- Le chiffre d'affaires « location » défini pour la part de revenu issu de la mise à disposition des actifs et des services non distincts de la prestation de location ;
- La part résiduelle du chiffre d'affaires du contrat est allouée à la part de services distincts de la « location » entrent dans les dispositions de la norme IFRS 15 (suivi du patient/observance, maintenance, nettoyage/désinfection).

Ceci étant exposé, nous considérons la part locative du chiffre d'affaires du groupe non significative. De plus, les travaux menés les exercices précédents ont montré le caractère non significatif du retraitement lié aux locations-financements dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 en tant que bailleur.

Dans ce contexte, le groupe a fait le choix de ne pas distinguer la part location simple et location-financement de son chiffre d'affaires.

4.3.4. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Durée retenue

Constructions	20 ans
Agencements de constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 14 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

4.4. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique ou à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA (à savoir le résultat opérationnel courant majoré des charges calculées) et/ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

Etats financiers consolidés et Annexes

Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le groupe sont décrites dans la note 6.1.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les indices considérés sont :

- Facteurs externes : abaissement des multiples de transaction, hausse des rendements sans risques et modification de la prime de risque marché ;
- Facteurs internes : diminution de la file active (c'est-à-dire le nombre de patients sous traitement pris en charge par la société) induisant une diminution du volume de C.A., abaissement des tarifs (diminution du remboursement sur les marchés réglementés où le groupe ne dispose pas de pricing power).

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

4.5. Instruments financiers actifs

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par la norme IFRS 9 – « Instruments financiers ».

4.5.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts.

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Ce poste inclut pour le Groupe les catégories suivantes :

- Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

- Créances clients et autres débiteurs

Etats financiers consolidés et Annexes

Les créances clients sont évaluées à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes de crédits attendues sur la durée de vie selon les principes de la norme IFRS 9 - « Instruments financiers ».

Les créances commerciales du Groupe ne comportant pas de composantes significatives de financement, le modèle simplifié de dépréciation s'applique. Un provisionnement est établi en fonction de l'appréciation statistique du risque de recouvrement (un taux de dépréciation est appliqué à l'antériorité des créances). Une dépréciation complémentaire peut être pratiquée en cas d'observation d'indices majeurs de risque de recouvrement auprès d'un tiers qui connaîtrait des difficultés financières pouvant rendre impossible le recouvrement de nos créances (risque de refinancement d'une contrepartie commerciale significative pour le Groupe par exemple). Du fait d'un taux de défaut minime, la société ne procède pas à la dépréciation de ses créances dès la comptabilisation de la facture conformément aux prescriptions d'IFRS 9.

➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2025 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

4.5.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres non recyclables

Le Groupe inclut dans cette catégorie les titres de participation non consolidés.

Ces titres ne sont pas détenus à des fins d'échanges sur le marché, en conséquence, lors de la comptabilisation initiale de chaque titre, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter en « Gain et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » les variations ultérieures de la juste valeur.

Dans ce cas, les variations de la juste valeur ne sont pas recyclables en résultat lors de la cession des titres.

4.5.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les actifs ou passifs évalués à la juste valeur par les capitaux propres non recyclables concernent les instruments dérivés de couverture de taux. Les éléments couverts sont les emprunts à taux variable de Bastide Le Confort Médical. Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie des OCI, car ils répondent à la définition de la comptabilité de couverture, sur les flux de trésorerie (CFH).

Valorisation des couvertures au 30 juin 2025 :

('000 €)	Full MTM	Impact OCI	Impact P&L
Couverture 194,7 M€	(2 757)	(2 586)	(170,698)
Impact d'un mouvement parallèle -0.5%	(1 383)	(1 383)	-
Impact d'un mouvement parallèle +0.5%	1 343	1 343	-

L'évaluation de l'efficacité de la couverture se traduirait, sur les seuls actifs ou passifs financiers variables, par une évolution de 41 K€ par Bp (soit pour un target à 116 k€ par Bp une couverture de 75 K€, l'efficacité étant de 65 %).

4.5.4. Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.

4.6. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les dépréciations de stock se font sur la base de la rotation effective des articles et des conclusions issues des inspections physiques de stock lors des procédures d'inventaire. Un risque d'obsolescence additionnel est pris en compte en cas de rotation insuffisante de l'actif concerné afin d'évaluer au mieux la valeur nette recouvrable de nos références stockées.

4.7. Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Enfin, la norme impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées. Résultat net des activités non poursuivies comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

- Baywater Healthcare UK :

Le 27 juin 2025, Bastide a signé la cession de sa filiale britannique (SPA), leader de l'assistance respiratoire au groupe Sapio. La réalisation de l'opération reste soumise aux autorisations usuelles, attendues pour le troisième trimestre 2025 (post clôture).

Les différentes analyses menées confirment que le Groupe Baywater satisfait aux critères d'IFRS 5 permettant sa classification en tant qu'« activité abandonnée » à la date du 30 juin 2025.

Le résultat net de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net des activités non poursuivies » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Etats financiers consolidés et Annexes

Les actifs et passifs de la filiale Baywater sont présentés sur des lignes séparées au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

- Dorge Medic & Dyna Médical :

Le 5 juin 2025, Bastide a vendu ses filiales belges de maintien à domicile à la société Aqtor!. La transaction s'inscrit dans une stratégie de recentrage des activités et de réduction de la dette.

L'analyse des différents éléments indique que ces cessions remplissent les critères de la norme IFRS 5 pour être classées en tant qu'« activité abandonnée » au 30 juin 2025.

Le résultat net de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net des activités non poursuivies » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

- CICADUM & MEDSOFT

En mai et juin 2025, le Groupe a cédé à leurs fondateurs ses deux entités françaises spécialisées en stomathérapie. La transaction, s'inscrit dans une stratégie de recentrage des activités et de réduction de la dette.

L'analyse des différents éléments indique que ces cessions remplissent les critères de la norme IFRS 5 pour être classées en tant qu'« activité abandonnée » au 30 juin 2025.

Le résultat net de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net des activités non poursuivies » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

- CICA PLUS :

En date du 20 décembre 2024, le groupe a cédé 100% des droits sociaux de la société CICA PLUS, entité française spécialisée en cicatrisation.

L'analyse des différents éléments indique que ces cessions remplissent les critères de la norme IFRS 5 pour être classées en tant qu'« activité abandonnée » au 30 juin 2025.

Le résultat net de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net des activités non poursuivies » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Impact sur le compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Chiffre d'affaires	69 509	76 638
Résultat opérationnel courant	6 642	3 011
Résultat avant impôt	-2 038	-4 984
Impôt sur le résultat	-451	-314
Résultat net des activités non poursuivies	-2 488	-5 298

4.8. Capitaux propres

4.8.1. Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession ou de leur utilisation, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

4.8.2. Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

4.9. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

4.10. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs. La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les puts sur participations sont évalués sur la base d'une estimation de la juste valeur jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice.

Les clauses d'earn-out sont évaluées selon la sortie la plus probable de ressources actualisée en fonction de la date d'exercice de cette clause.

4.11. Justes valeurs des actifs et passifs financiers

En application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Etats financiers consolidés et Annexes

Niveau 1 : Cours cotés non ajustés

Cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : Données observables

Données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix, par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : Données non observables

Données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

4.12. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.

Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2025 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 3,45% (contre 3,6% au 30 juin 2024) ;
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité ;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel ;
- le taux de charges sociales de 36.5% pour les cadres et 35% pour les non-cadres ;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans pour les non-cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

Les écarts actuariels ainsi que les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (OCI).

4.13. Produit des activités ordinaires

Produits tirés de contrats conclus avec les clients

Les activités du Groupe Bastide sont essentiellement liées à :

- La prestation de santé équivaut à un contrat et à une obligation de performance distincte. Elle se distingue en deux composantes :
 - La composante **services** s'apparente à la délivrance d'un service adossé à l'utilisation de dispositifs et équipements médicaux

Etats financiers consolidés et Annexes

- La composante **location** se définit par le revenu issu de la mise à disposition des actifs et des services non distincts de la prestation de location
- La vente de dispositifs et équipements médicaux ;

Ces contrats qui nécessitent l'utilisation d'un actif, contiennent un contrat de location au sens de la norme IFRS 16 puisque le matériel médical mis à la disposition des clients est exclusivement dédié à un client pendant la durée du contrat. Le revenu tiré de l'exploitation des contrats s'analyse au sens de la norme IFRS 16 en deux composantes :

- Le chiffre d'affaires « location » défini pour la part de revenu issu de la mise à disposition des actifs et des services non distincts de la prestation de location ;
- La part résiduelle du chiffre d'affaires du contrat est allouée à la part de services distincts de la « location » entrent dans les dispositions de la norme IFRS 15 (suivi du patient/observance, maintenance, nettoyage/désinfection).

Chacune de ces activités correspond à une obligation de performance distincte avec un prix alloué propre.

Le groupe applique également les dispositions de la norme IFRS 15 à des fins d'allocation de la contrepartie prévue pour chaque contrat de location des dispositifs médicaux entre les composantes location et services.

Les revenus locatifs sont, en général, comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location

Conformément à IFRS 15 le chiffre d'affaires est constaté à :

- L'avancement concernant la prestation de service suivant la méthode simplifiée dite des droits à facturer. Le revenu est reconnu sur la plus petite période éligible dès l'acquisition du droit à recevoir une contrepartie financière au titre de la prestation accomplie. Il n'existe pas d'autre jugement (notamment quant à la valorisation du revenu) pour cette catégorie de transaction ;
- A la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison, concernant les ventes de dispositifs et équipements médicaux. Il n'existe aucun autre élément de jugement rattachable à cette catégorie de transaction.
- Les produits de l'activité sont enregistrés nets de rabais, remises, ristournes, avoirs ou contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix.

Le groupe intervient généralement en tant que principal.

4.14. Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe a décidé à compter du 31 décembre 2016 de définir le Résultat Opérationnel Courant, qui n'est pas un agrégat normatif pour les normes IFRS.

L'activité principale du Groupe est la fourniture de services médicalisés, la vente et la location de matériels médicaux. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires. Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit des effets des variations de périmètre, des dépréciations d'écarts d'acquisition, des effets de certaines transactions inhabituelles n'entrant pas dans le cours normal des affaires telles les plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, les frais de restructuration, les frais liés à des litiges, ou tout autre produit ou charge susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ces éléments sont présentés dans la note 6.9.

4.15. Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Le coût de l'endettement financier comprend les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti, ainsi que la charge d'intérêts liée à l'application d'IFRS 16 et les revenus liés aux instruments de couverture de la dette.

Etats financiers consolidés et Annexes

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

4.16. Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé. Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- L'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- Ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

5. Evènements significatifs de l'exercice

5.1. Acquisitions avec entrée de périmètre de consolidation

5.1.1. 2CAPSANTE

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% des droits sociaux de la société 2CAPSANTE.

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1er juillet 2024.

5.2. Acquisitions sans changement de périmètre de consolidation

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de droits sociaux complémentaires de plusieurs sociétés déjà comptabilisées par intégration globale dont notamment les sociétés Corsica Santé, Alveolair, Aramis, Maxicare et Baywater.

5.3. Entrées de périmètre

Les sociétés Eveil Santé, BRIF et Bastide Mayotte ont été intégrées au périmètre de consolidation à partir du 1er juillet 2024.

5.4. Sorties de périmètre

Sur l'exercice, le groupe a cédé 100% des droits sociaux des sociétés CICA PLUS, CICADUM, Dorge Medic, Dyna Médical et MEDSOFT. Ces sociétés ont donc été déconsolidées au 30 juin 2025.

Comme précisé dans la note 4.7, l'analyse des différents éléments indique que ces cessions remplissent les critères de la norme IFRS 5 pour être classées en tant qu'« activité abandonnée » au 30 juin 2025.

Le résultat net de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net des activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

5.5. TUP

Sur l'exercice, les sociétés Confortis, 2CAPSANTE, TCM Pharma et Dynamut ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine par la société BCM.

La société Dynavie a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine par la société Diab Santé.

La société MAD 13 a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine par la société Service Oxygène.

5.6. Autres faits marquants de l'exercice

5.6.1. Contrôle fiscal 2018 à 2022

La société BCM fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité depuis le 15/02/2023 portant sur les exercices 2018 à 2022.

Compte tenu des rehaussements envisagés, la société BCM en conteste la nature et les montants, notamment concernant le bien fondé des dépenses engagées dans le cadre de l'activité de la société remises en cause par l'administration fiscale.

Au cours d'une réunion d'interlocution consécutive aux contestations de la société, les éléments ont à ce jour permis d'abandonner la majeure partie des rectifications proposées en matière d'impôt sur les sociétés (y compris la rectification relative au profit du trésor) et de CVAE, ainsi que les majorations y afférentes.

Par ailleurs, les amendes appliquées en infraction des règles de facturation ne seront pas mises en recouvrement, de même que l'amende prévue à l'article 1759 du CGI.

Les rectifications proposées en matière de TVA sont en revanche maintenues mais la société en poursuit les contestations.

Au regard de l'évolution des discussions avec l'administration fiscale, le scénario de redressement partiellement confirmé avec remise des majorations et pénalités semble le plus probable. Toujours en application d'IFRIC 23 et de la méthode d'évaluation dite du « most likely outcome », l'analyse conduit à la constatation d'une provision pour impôt à hauteur de 4.8 millions d'euros et une provision pour honoraires à hauteur de 1.7 millions d'euros.

6. Analyse des comptes

6.1. Actifs non courants

6.1.1. Goodwill

6.1.1.1. Évolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill partiel.

Au 30 juin 2025, les goodwill se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
Montant brut	182 031	208 628
Pertes de valeur cumulées	0	0
Montant net	182 031	208 628

Etats financiers consolidés et Annexes

La ventilation au 30 juin 2025 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

En milliers d'euros	Nb agences	30/06/2024	Accroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2025
UGT Bastide Le Confort Médical						
Escande	1	331				331
Aerodom	2	710				710
Médical Chaubet	1	554				554
Hygiène Service	2	297				297
SPM	1	124				124
Médical Guiraud	2	472				472
Tours	1	95				95
Sésame	1	146				146
BAB	1	700				700
Medical Home Santé	1	776				776
Confortis	17	5 937				5 937
Centre Stomathérapie / Medikea	1	1 254				1 254
A A Z Santé	1	2 356				2 356
S'Care Assistance	3	684				684
TCM	1	15 464				15 464
Omnidom	1	672				672
SAAD	1	1 901				1 901
2CAPSANTE	1		607			607
Total	39	32 473	607	0	0	33 080

En milliers d'euros	Nb agences	30/06/2024	Accroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2025
Autres UGT						
AB2M	1	997				997
Dom'Air	1	686				686
Dorge Medic	1	2 543			-2 543	0
Dyna Médical	1	1 393			-1 393	0
Cica Plus	1	791			-791	0
Cicadum	1	886			-886	0
Air + Santé	1	6 324				6 324
Assistance Technique Santé	1	11 689				11 689
BordO2 Médical	1	1 228				1 228
Medsoft	1	3 879			-3 879	0
Apnée Médical	1	4 994				4 994
Cardair	2	2 009				2 009
FB Consult	2	3 770				3 770
Groupe Service Oxygène	2	11 539				11 539
Human'Air Médical	3	4 660				4 660
Groupe Baywater	1	16 956			-16 956	0
Intus	1	2 054				2 054
Groupe Experf	17	6 983				6 983
Santelynes	1	2 816				2 816
Sphère Santé	1	13 058				13 058
Ulimed	1	3 096				3 096

Etats financiers consolidés et Annexes

Médical +	1	1 900				1 900
IPAD Médical	1	2 172				2 172
Entedom	2	3 342				3 342
Dynavie	1	2 478				2 478
Up to Date	1	595				595
BFC	1	1 575				1 575
Groupe Keylab	3	14 725				14 725
Ouest Medical R	1	526				526
ALVEOLAIR	1	6 307				6 307
ATOUTSOIN	1	208				208
CARESERVICE	1	0				0
DISTRIMED	1	0				0
HOMERESPI	1	3 941				3 941
MAXICARE	1	13 530				13 530
MEDPRO	1	8 918		-755		8 163
4SMED	1	2 346				2 346
GROUPE OXYSTORE	1	4 528				4 528
GROUPE PROBACE	1	5 185				5 185
OXIGO	1	439				439
OCCITPERF	1	1 090				1 090
Total	68	176 154	0	0	-27 203	148 950
Total Général	107	208 627	607	0	-27 203	182 031

L'évolution du goodwill provient essentiellement :

- Des acquisitions réalisées par le Groupe sur l'exercice comme indiqué dans la note 5.1 de l'annexe des Etats Financiers ;
- De l'ajustement des compléments prix ;
- De la variation du taux de change en raison du rattachement de la différence de première consolidation à la filiale (monnaie locale) ;
- De corrections relatives aux modifications des situations nettes à la date d'acquisition ;

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill des acquisitions de l'exercice sont provisoires au 30 juin 2025.

6.1.1.2. Effet des variations de périmètre

Les variations de périmètre sur l'exercice n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

Leur impact sur les différents postes du bilan est mentionné dans les tableaux présentés ci-après.

6.1.1.3. Tests de dépréciation

Au 30 juin 2025, le Groupe a effectué des tests de dépréciation tel que défini à note 4.4 de la présente annexe.

Toutes les UGT présentées ci-dessus ont été testées selon la méthode des multiples décrites ci-après.

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité.

Etats financiers consolidés et Annexes

Ces valeurs d'utilité sont évaluées :

En premier lieu sur la base de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA.

Pour les UGT révélant un risque potentiel de perte de valeur un second test sur la base d'un DCF est opéré. La prévision de flux de trésorerie (DCF) repose sur les budgets financiers de l'exercice 2025-2026 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Les hypothèses sont validées par la direction opérationnelle de l'UGT concernée ainsi que par la direction générale du groupe. Par ailleurs, les principales hypothèses font l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini 2%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2025 est de 8,2 % (8,2% au 30 juin 2024). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :

- Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2025 ;
- Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le groupe ;
- Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le groupe ;
- Un gearing correspondant à celui observé au niveau du groupe.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2025.

6.1.1.4. Analyse de la sensibilité

Le Groupe teste les UGT en appliquant les sensibilités suivantes :

- La baisse de x1 du multiple retenu d'EBITDA aboutirait à une dépréciation de 0 M€ ;
- La baisse de x2 du multiple retenu d'EBITDA aboutirait à une dépréciation de 1,4 M€ ;
- La baisse de x3 du multiple retenu d'EBITDA aboutirait à une dépréciation de 5 M€.

Le Groupe a réalisé des tests de dépréciation sur ces entités complémentaires sur la base d'une approche par les flux de trésorerie actualisés DCF. Les tests effectués n'ont pas mis en évidence de pertes de valeur.

6.1.2. Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

En milliers d'euros	30/06/2024	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	IFRS 5	Autres variations	30/06/2025
Droits d'utilisation des actifs loués	135 378	11 011	12 408	-3 550	-206	-7 477	-925	121 824
Total Brut	135 378	11 011	12 408	-3 550	-206	-7 477	-925	121 824
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	67 853	19 624	12 408	-1 887	-104	-5 102	-716	67 260
Total Amortissements/Dépréciations	67 853	19 624	12 408	-1 887	-104	-5 102	-716	67 260
Total net	67 526	-8 612	0	-1 664	-102	-2 375	-209	54 564

Etats financiers consolidés et Annexes

6.1.3. Actifs incorporels

Les actifs incorporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2024	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	IFRS 5	Autres variations	30/06/2025
Logiciels	20 092	302	225	-114	-13	-198	3 833	23 677
Immobilisations incorporelles issues de développement	295		2	0	0	0	-104	190
Droits aux bail / honoraires baux commerciaux	3 930	204	0	-327	0	2	-463	3 346
Autres immobilisations incorporelles	2 307	330	12	-656	-5	0	116	2 080
Immobilisations en cours	68	2	3	0	0	0	1	68
Avances et acomptes	0						0	0
Total Brut	26 692	838	242	-1 097	-18	-196	3 383	29 360
Logiciels	14 168	3 125	219	-97	0	-270	8	16 716
Frais de développement	406	0	0	0	0	0	-215	191
Droits aux bail / honoraires baux commerciaux	1 395	30	0	-579	0	255	-253	848
Autres immobilisations incorporelles	1 886	12	12	-401	-1	0	189	1 672
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Amortissements/Dépréciations	17 855	3 167	231	-1 077	-2	-15	-271	19 427
Total net	8 837	-2 329	11	-20	-17	-181	3 654	9 933

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2025.

6.1.4. Actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2024	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	IFRS 5	Autres variations	30/06/2025
Terrains	37	0	0	-107	0		0	-70
Agencements, aménagements, installations	35 195	233	353	-897	-49	-1 624	1 002	33 507
Installations techniques et outillage	339 495	50 051	25 329	-3 320	-839	-51 203	-295	308 559
Autres immobilisations	36 027	2 754	1 362	-628	-61	-17 612	666	19 784
Immobilisations en cours	3 376	6 195	820	-1			-5 439	3 311
Total Brut	414 130	59 232	27 864	-4 952	-949	-70 439	-4 066	365 091
Agencements, aménagements, installations	26 156	2 582	518	-495		-1 516	-5	26 203
Installations techniques et outillage	222 570	32 156	24 125	-2 107	-521	-33 264	1 055	195 764
Autres immobilisations	24 533	1 954	663	-379	-2	-9 839	-1 463	14 142

Etats financiers consolidés et Annexes

Total Amortissements/Dépréciations	273 259	36 692	25 306	-2 981	-523	-44 619	-412	236 108
Total net	140 871	22 541	2 557	-1 971	-427	-25 820	-3 654	128 983

6.1.5. Participation dans des entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au 30 juin 2025 est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2024	Résultat	Dividendes	Variation de périmètre	Effets de change	Autres mouvements	30/06/2025
Participation dans des entreprises associées	87	28	0	0	10	0	125
Total brut	87	28		0	10	0	125
Dépréciations	0						0
Total net	87	28		0	10	0	125

Les éléments chiffrés clés des entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	Quote part de capitaux propres		Quote part des résultats	
	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2024
Bastide Tunisie	125	87	28	0
Total	125	87	28	0

6.1.6. Autres actifs financiers non courants

Pour l'ensemble des autres actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Les autres actifs financiers non courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024	Nature
Titres de participation non consolidés	1 014	999	
Créances rattachées aux participations non consolidées			Prêts et créances
Autres prêts	3 407	4 426	Prêts et créances
Dépôts de garantie	3 068	3 914	Prêts et créances
Total brut	7 489	9 339	
Dépréciation	0	0	Actifs financiers
Total net	7 489	9 339	

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2025 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 5 et 20 ans.

6.1.7. Information géographique relative aux actifs non courants

La répartition par pays des actifs non courants est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
France	344 854	349 515
Royaume-Uni	3 099	48 480
Belgique	206	6 198
Espagne	15 559	15 660
Suisse	0	0
Canada	15 338	13 061
Pays Bas	468	448
Italie	4 915	4 783
Total brut	384 440	438 145

6.2. Actifs courants

Les actifs courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
Stocks et en cours bruts	41 297	44 589
<i>Dépréciation</i>	<i>-1 341</i>	<i>-1 383</i>
Stocks et en cours nets	39 957	43 207
Créances clients brutes	71 395	80 453
<i>Dépréciation</i>	<i>-2 434</i>	<i>-1 865</i>
Créances clients nettes	68 962	78 587
Fournisseurs débiteurs	10 332	15 860
Créances sociales	649	1 157
Créances fiscales	15 375	12 230
Créances diverses	19 009	15 297
<i>Dépréciation</i>	<i>-27</i>	<i>-37</i>
Autres créances	45 338	44 507
Autres actifs courants	5 453	6 229

La rubrique « Autres actifs courants » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance. Toutes les créances inscrites en « Actifs courants » sont à échéance à moins d'un an.

La répartition des créances clients brutes et des dépréciations en fonction de leur ancienneté est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Répartition par maturité	0 et 90 jours	90 et 180 jours	180 et 360 jours	au-delà de 360 jours	Total créances non échues
Créances clients brutes	28%	5%	4%	2%	61%

Répartition par maturité	0 et 90 jours	90 et 180 jours	180 et 360 jours	au-delà de 360 jours	Total créances non échues
Dépréciation	0%	22%	11%	67%	0%

6.2.1. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024	Nature
Créances clients	71 395	80 453	Prêts et créances
Fournisseurs débiteurs	10 332	15 860	Prêts et créances
Avances courantes sur participations non consolidées			Prêts et créances
Total brut	81 727	96 312	
Dépréciation	-2 434	-1 865	Prêts et créances
Total net	79 293	94 447	

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

6.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
Disponibilités	25 340	23 466
Equivalents de trésorerie	150	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 490	23 616
Trésorerie passive	-800	-5
Trésorerie nette	24 690	23 612

6.3. Capitaux propres

6.3.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Etats financiers consolidés et Annexes

Capital

Le capital, entièrement libéré, est de 3 360 847,05 euros. Il est composé de 7 468 549 actions d'une valeur nominale de 0.45 euro. Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille Bastide à hauteur de 54.87%, et cela au travers d'holdings (Société d'Investissement Bastide et Financière BGV) pour 53.41% et par une détention directe d'un membre de la famille à hauteur de 1,56%. La holding animatrice du Groupe est la société B Finance & Participations.

Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 30 juin 2025, la société Bastide Le Confort Médical détient 54.880 actions, 1.446 au titre du contrat de liquidité et 53 434 actions en auto détention, soit au total 0,72% du capital social. Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2025 s'élevait à 22.48 euros.

Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 16 décembre 2024 de la société Bastide Le Confort Médical a voté l'affectation en report à nouveau de la perte de l'exercice d'un montant de -12 497 milliers d'euros.

6.3.2. Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

6.3.3. Paiements fondés sur les actions

Au cours de l'exercice, conformément à la délégation octroyée par l'assemblée générale du 14 décembre 2022, le Conseil d'administration a décidé de l'attribution gratuite de 200 actions de préférence 1 à un salarié de la Société. Ces actions de préférence seront convertibles en un nombre maximum de 7000 actions ordinaires en fonctions de critère de performance du Groupe et sous condition de présence du bénéficiaire.

La Société a décidé du rachat d'actions de préférence issues de plans d'attributions décidés au cours d'exercices précédents. Ces rachats sont justifiés par le fait que les critères de conversion n'ont pas été remplis du fait de départ du Groupe ou de l'absence d'atteinte des critères de performance. Ce rachat porte sur 2 100 actions de préférence 1.

Par décisions du 21 octobre 2024 et du 24 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé de la conversion de 2 250 Actions de Préférence 1 en 6 750 actions ordinaires au profit de salariés conformément aux plans d'attribution datant du 25 mars 2021, du 29 juin 2022 et du 17 octobre 2022 les critères de conversion étant remplis. Il en a résulté une modification du capital social corrélative.

6.4. Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	30/06/2025
Passifs non courants	508	1 612	304			25	1 841
Indemnités fin de carrière	879	194	56				1 017

Etats financiers consolidés et Annexes

Total Passifs non courants	1 386	1 806	360	0	0	25	2 857
Passifs courants	1 639	321	259				1 701
Contentieux fiscal	0						0
Autres contentieux	559						559
Total Passifs courants	2 198	321	259	0	0	0	2 260
Total Provisions	3 584	2 127	619	0	0	25	5 117

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 4.12 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges, espagnoles, britanniques, suisses et canadiennes. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs.

Les passifs courants et non courants sont essentiellement constitués de provisions pour risques fiscaux et sociaux. Les autres contentieux concernent principalement des litiges sociaux.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

6.5. Dettes financières courantes et non courantes

6.5.1. Composition des dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2024	Augmentations	Diminution	Variation de périmètre	IFRS 5	Autres variations	30/06/2025
Emprunts obligataires	25 419	71	0	0	0	-7	25 483
Emprunts auprès des états financiers	265 628	325 492	309 349	-62	-66	36 182	317 823
Emprunts non courants	291 047	325 562	309 349	-62	-66	36 174	343 306
Emprunts obligataires	-85	0	0	0	0	7	-78
Emprunts auprès des états financiers	47 880	909	19	-50	-2 094	-36 182	10 444
Emprunts courants	47 795	909	19	-50	-2 094	-36 174	10 366
Concours bancaires courants	5	795					800
Total	338 846	327 267	309 368	-112	-2 160	0	354 472

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les autres variations correspondent principalement aux reclassements courants / non courants des dettes.

6.5.2. Evolution des dettes financières

Le 25 juillet 2024, le Groupe a conclu un contrat de financement structuré sous la forme d'un prêt syndiqué, destiné à refinancer ses engagements existants et à soutenir ses investissements stratégiques. Ce financement, d'un montant total de 375 millions d'euros, est structuré en plusieurs tranches distinctes, chacune répondant à des objectifs spécifiques :

Tranche A (Prêt à terme amortissable) : Montant de 35 M€, avec un amortissement linéaire - échéance 25 juillet 2029

Tranche B (Prêt à terme in fine) : Montant de 215 M€, remboursable en une seule échéance à maturité –échéance 25 juillet 2029

Tranche C (Prêt à terme in fine) : Montant de 75 M€, remboursable en une seule échéance à maturité –échéance 25 juillet 2030

Tranche Crédit Renouvelable (RCF – Revolving Credit Facility) : Montant de 50 M€, permettant une flexibilité dans la gestion du fonds de roulement, avec des tirages possibles jusqu'à la date d'échéance – 25 juillet 2029 - sous réserve du respect des covenants financiers.

Ligne Capex Non Engagée (Uncommitted Capex Facility) : Montant pouvant aller jusqu'à 75 M€, destiné au financement des projets de croissance et des acquisitions stratégiques, soumis à approbation préalable des prêteurs.

L'accord prévoit des obligations contractuelles strictes, notamment en matière de covenants financiers (ratio d'endettement, ratio de couverture des charges financières) et de remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs ou de génération d'un excédent de trésorerie supérieur aux seuils définis. Par ailleurs, des mécanismes d'ajustement des marges sont prévus en fonction de l'évolution du Ratio de Levier du Groupe, selon une grille préétablie.

Ce contrat formalise ainsi une structure de financement équilibrée, combinant amortissement progressif, échéances différées et flexibilité de trésorerie, tout en garantissant une discipline financière rigoureuse.

6.5.3. Echéances contractuelles sur l'endettement financier net

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivants :

en milliers d'euros	Total	1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	25 405	-78	-372	25 855
Emprunts auprès des éta financiers	328 268	10 444	242 471	75 353
Concours bancaires courants	800	800		
Dettes financières	354 473	11 166	242 099	101 207
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 490	25 490		
Endettement net (hors IFRS 16)	328 983	-14 324	242 099	
Dette locative IFRS 16	56 685	18 466	32 904	5 314
Endettement net (après IFRS 16)	385 668	4 143	275 004	5 314

Les échéances relatives à la ligne « Emprunts auprès des établissements financiers » pour la part compris entre 2 et 5 ans sont majoritairement amortissables et correspondant à la tranche A du financement syndiqué mis en place le 25 juillet 2024.

Dans le cadre de la renégociation de notre dette, certains montants de l'échéancier apparaissent négatifs en raison de l'application des règles d'IFRS 9. Cette norme impose une comptabilisation au coût amorti ce qui signifie que les frais de refinancement (frais de dossier, indemnités, etc.) ne sont pas comptabilisés immédiatement mais lissés sur la durée de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif (TIE).

Ainsi, les ajustements comptables liés à la réévaluation de la dette peuvent temporairement réduire le montant des échéances affichées, sans pour autant impacter les flux de trésorerie réels. Ces montants négatifs traduisent donc uniquement un retraitement comptable et n'affectent pas les engagements financiers de l'entreprise.

Au 30 juin 2025, la part variable et la part fixe des emprunts se décomposent comme suit :

Etats financiers consolidés et Annexes

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
Taux fixe	7%	22%
Taux variable swapé	56%	68%
Taux variable	37%	10%
Dettes financières	100%	100%

L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'Euribor 3 mois flooré à 0 et augmenté d'une marge fixe adossée à des clauses de step-up/step-down traduisant la performance du Groupe sur ses indicateurs RSE.

A l'inverse, une hausse de l'Euribor 3 mois de 100 points de base aurait une incidence négative sur le coût de l'endettement du groupe de 0,89 M€.

NB : calculé en appliquant une augmentation de 100 points de base sur la part non couverte du financement au 30 juin 2025.

6.5.4. Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus

La société a procédé le 25 juillet 2024 au refinancement de sa dette bancaire comme précisé au paragraphe 6.5.2. Ce contrat de financement prévoit un covenant unique gouverné par le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA consolidé des 12 derniers mois) inférieur à :

- 4,50 au 31 décembre 2024 et 30 juin 2025,
- 4,25 au 31 décembre 2025, 30 juin 2026 et 31 décembre 2026,
- 4 à compter du 30 juin 2027

Ce ratio est testé tous les semestres et est calculé en intégrant l'effet de la norme IFRS 16. A la date du 30 juin 2025, le covenant en vigueur est respecté.

Par ailleurs, chacune des marges pourra être ajustée (Bonus / Malus) sur la base des KPI RSE définies dans le contrat de syndication.

Sur la base de ces engagements, l'impact des KPI RSE n'a pas pu être constaté au 31 décembre 2024, la première date de test étant le 30 juin 2025.

S'ajoutent à cette dette bancaire syndiquée un emprunt « Obligation Relance » pour un montant total de 26 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe.

6.5.5. Obligations locatives (IFRS 16)

En milliers d'euros	30/06/2024	Augmentations	Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	IFRS 5	Autres variations	30/06/2025
Obligations locatives non courantes	51 680	11 011	0	-497	-83	1 609	-25 503	38 218
Obligations locatives non courantes	51 680	11 011	0	-497	-83	1 609	-25 503	38 218
Obligations locatives courantes	18 121	143	19 728	-1 224	-23	-4 078	25 256	18 466
Obligations locatives courantes	18 121	143	19 728	-1 224	-23	-4 078	25 256	18 466
Total	69 800	11 154	19 728	-1 720	-106	-2 469	-247	56 685

6.6. Passifs courants et non courants

Les passifs courants et non courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
Dettes fournisseurs	74 259	77 021
Dettes sociales et fiscales	45 010	46 710
Compléments de prix sur croissances externes	5 200	6 276
Autres dettes	10 244	16 518
Autres passifs courants et non courants	60 454	69 504
Total	134 713	146 525

L'évolution des compléments de prix s'explique principalement par les compléments de prix versés sur les acquisitions des exercices précédents.

Les dates de règlement des compléments de prix comptabilisés s'échelonnent jusqu'en 2026 au titre des performances 2024 et 2025.

6.7. Besoin en fonds de roulement

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

en milliers d'euros	30/06/2024	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variations de périmètre	Variation du taux de change	IFRS 5	Autres mouvements	30/06/2025
Stocks et en-cours	43 207	203	30	-2 298	-78	-1 108	0	39 956
Clients et comptes rattachés	78 587	1 868	-724	-3 605	-173	-6 992	0	68 961
Fournisseurs et comptes rattachés	-77 021	-3 511	0	2 582	89	3 601	0	-74 259
Autres créances et dettes	-14 673	-384	0	593	1 944	8 503	-1 556	-5 572
Autres créances courantes	44 508	3 078	0	-274	1 727	-3 701	0	45 338
Autres actifs courants	6 228	203	0	-150	-4	-825	0	5 453
Autres dettes	-65 410	-3 665	0	1 017	221	13 029	-1 556	-56 363
BFR	30 100	-1 824	-694	-2 728	1 783	4 005	-1 556	29 087

6.8. Produits

6.8.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Ventes (IFRS 15)	191 464	191 444

Etats financiers consolidés et Annexes

Prestations de services et location (IFRS 16)	299 716	270 430
Total	491 180	461 874

La ventilation par métier est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Assistance Respiratoire	123 894	108 121
Nutrition-Perfusion	85 792	81 447
Diabète	27 260	21 969
Stomathérapie-Urologie-Cicatrisation	26 150	25 328
Maintien à Domicile :	191 790	190 563
<i>Magasins</i>	<i>106 472</i>	<i>109 555</i>
<i>Collectivités</i>	<i>85 318</i>	<i>81 008</i>
Autres	0	52
Total France	454 885	427 480
Filiales étrangères	36 295	34 394
Total	491 180	461 874

Les activités exercées dans chaque métier peuvent être décrites de la façon suivante :

- Assistance Respiratoire : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée de nature respiratoire et nécessitant un traitement médicalisé de la pathologie ;
- Nutrition – Perfusion : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée impliquant un traitement par perfusion (chimiothérapies, antibiothérapie, antidouleurs, nutrition parentérale...), par intubation (nutrition entérale) ou la régulation de l'insulinothérapie par pompe ;
- Maintien à domicile : produit des activités de négoce ou de prestations de services sur les articles de handicap et de maintien à domicile (fauteuils roulants, soulève malade, lits médicalisés, produits d'hygiène et d'incontinence).

La ventilation par zone géographique est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Ventes	191 464	191 444
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	<i>24 024</i>	<i>23 526</i>
Prestations et location	299 716	270 430
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	<i>12 271</i>	<i>10 868</i>
Total	491 180	461 874

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de :

- Bastide Devco ;
- Intus ;
- Neumotec ;
- Keylab ;
- Airmedical Products ;
- Medpro ;
- Oxystore ;

6.8.2. Résultat opérationnel

La ventilation du résultat opérationnel par métier est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Assistance Respiratoire	12 266	10 704
Nutrition-Perfusion	7 721	7 493
Diabète	2 726	2 006
Stomathérapie-Urologie-Cicatrisation	654	1 128
Maintien à Domicile :	13 700	10 902
<i>Magasins</i>	<i>6 900</i>	<i>6 803</i>
<i>Collectivités</i>	<i>6 800</i>	<i>4 099</i>
Autres	0	0
Total France	37 067	32 233
Filiales étrangères	2 100	2 456
Total	39 167	34 689

6.9. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels composent le résultat opérationnel non courant de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	382	204
Autres produits opérationnels non courants	3 413	10 161
Autres charges opérationnelles non courants	-8 853	-14 945
Résultat opérationnel non courant	-5 058	-4 579

Le résultat opérationnel non courant est composé des natures de produits et charges suivants au 30 juin 2025 :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	382	204
Coûts d'intégration et de cession	991	-566
Plus et moins-values de cession	-592	1 613
Frais de restructuration et d'acquisition	-862	-110
Litiges	-3 155	-2 247
Autres	-1 822	-3 473
Résultat opérationnel non courant	-5 058	-4 579

Les coûts d'intégration et de cession correspondent à l'ensemble des coûts engagés pour le Groupe dans le cadre de ses acquisitions de filiales et de cession des fonds de commerce. La variation de la ligne « Litiges » s'explique par la comptabilisation d'une provision pour honoraires de 1,7 M€ en lien avec le contrôle fiscal, comme détaillé dans la note 5.6.1. Compte tenu de leur caractère non habituel et non normatif, la direction du Groupe estime que ces charges sont à présenter dans ce poste du compte de résultat.

6.10. Coûts de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Intérêts sur emprunts	-28 874	-25 019
Intérêts sur obligations locatives (IFRS 16)	-1 970	-1 859
Autres	0	
Coût de l'endettement financier brut	-30 844	-26 878
Coût de l'endettement financier net	-30 844	-26 878

Les intérêts sur emprunts de la période s'élèvent à 29,4 M€, contre 25 M€ au 30 juin 2024, soit une hausse de 4,4 M€. Cette augmentation résulte principalement :

- Des intérêts relatifs aux emprunts souscrits dans le cadre du nouveau contrat de financement, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) conformément à la norme IFRS 9 ;
- De la comptabilisation en charge d'intérêts, pour un montant de 1,8 M€, des frais intégrés au TIE et non encore amortis au titre du précédent financement.

6.11. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées		
Autres	3 218	8 434
Autres produits financiers	3 218	8 434
Dépréciation sur participations et créances non consolidées		
Autres	-1 030	-3 132
Autres charges financières	-1 030	-3 132
Total	2 188	5 303

6.12. Impôts sur le résultat

6.12.1. Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Impôts exigibles	3 899	7 601
Impôts différés	2 593	-991
Total	6 492	6 610

Etats financiers consolidés et Annexes

Comme précisé dans la note 5.6.1, une provision pour impôt de 4,8 M€ a été comptabilisée au titre du contrôle fiscal, dont 2,9 M€ comptabilisés en impôts différés dans les comptes consolidés de cet exercice.

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- SB Formation ;
- Bastide Franchise ;
- Bastide centre de Stomathérapie;
- Bastide Innovation
- AB2M
- Air + Santé
- APNEA Médical
- Assistance Technique Santé
- Bastide Groupe
- Bordo² Médical
- Lorair
- Entedom
- Expresspoly
- Hospitalisation à Domicile 13
- Humanair Médical
- Ipad Médical
- Médical Plus
- Ouest Médical R
- Service Oxygène
- Service Oxygène 31
- Up To Date
- Selenis Santé
- BR Aveyron
- BR Alsace
- BR Midi-Pyrénées
- 4s e-MED
- Bastide Global Care
- Bastide respiratoire
- BR Auvergne
- BR Bretagne
- BR IDF
- BR LR
- Eveil Santé
- FB Consult
- Home Respi
- Aixper'f
- Experf Alsace
- Experf Aquitaine
- Experf LR
- Experf Nord
- Experf Nord Est
- Experf PACA
- Experf Rhone Alpes
- Experf Vaucluse
- New Medical Concept
- Medic-home
- Carbam

Etats financiers consolidés et Annexes

- Probace
- VSB

6.12.2. Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
Impôt différé actif	1 315	2 858
Impôt différé passif	1 060	1 929
Impôt différé net	254	929

6.12.3. Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024 (1)
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	1 560	1 206
Charge d'impôt comptabilisée	6 492	6 610
Charge d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
Résultat avant impôt	8 051	7 816
<i>Taux d'impôt</i>	<i>25,00%</i>	<i>25,00%</i>
Charge d'impôt théorique	2 013	1 954
Eléments de rapprochement :		
Impact des sociétés mises en équivalence		
Différences permanentes	1 959	
Opérations de consolidation non fiscalisées et IFRS 5	612	1 766
Résultat des sociétés transparentes fiscalement		
Incidence des crédits d'impôts		
Non activation des déficits reportables	-632	152
Incidence de la CVAE	398	826
Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale		
Imposition à un taux différencié		
Autres	2 273	1 912
Total	4 610	4 656

6.13. Information par secteur

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 6.8 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

Etats financiers consolidés et Annexes

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

6.14. Résultats nets par action

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

6.15. Engagements hors bilan et suretés réelles

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire.

en milliers d'euros	Montant brut
Cautions sur biens immobiliser pris en location	1 816
Cautions diverses	147
Retenues de garantie	1 050
Nantissement	207
Garantie sur engagement par signatures	100

Dans le cadre du refinancement de sa dette bancaire, comme précisé au paragraphe 6.5.4, le contrat prévoit le nantissement des titres suivants ; New Medical Concept, Humanair Medical, Bastide Diabète, BR Savoies, Service Oxygène, Service Oxygène 31, Bastide Groupe, TCM Pharma, B2R, LorAir, BR PACA, Expresspoly, BR Rhône, Medic Home, Air + Santé, FBConsult, Assistance Technique Santé, Probace Meditec, BR LR, Entedom, Medical Plus, BR Caen, Bastide Franchise, Apnea Medical, BR Midi Pyrénées, Bastide Homecare Development, Alveol'air, Castide Canada Holding Ltd, BR Nîmes.

6.16. Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- Concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe négocie son financement à travers une dette syndiquée. Le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidité à court et moyen terme.
- Concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 6.5.3 de la présente annexe précise la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.

6.17. Actifs et passifs éventuels

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2025, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

6.17.1. Litiges commerciaux

Néant

6.17.2. Autres litiges

À l'exception du contrôle fiscal décrit en note 5.6.1, aucun autre litige n'a été identifié.

6.18. Operations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	Nature de la prestation	30/06/2025	30/06/2024
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	99	102
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	151	184
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	100	156
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	142	224
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	198	204
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	78	83
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	87	89
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	9	49
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	345	361
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	25	29
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	32	39
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	316	315
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	73	86
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	113	137
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	27	96
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	108	104
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	77	73
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	123	144
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	138	162
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	65	77
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	91	107
SCI BASTIDE Saint-Fons	Location immobilière	93	114
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	405	463
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	88	104
SCI BASTIDE GARONS	Location immobilière	384	462

Etats financiers consolidés et Annexes

SCI BASTIDE La Fardèle	Location immobilière	179	211
SCI BASTIDE Dijon	Location immobilière	42	49
SCI FMF LONS	Location immobilière	84	99
SCI BASTIDE ST CONTEST	Location immobilière	55	64
SCI BASTIDE LES PORTES DE CAMARGUES	Location immobilière	1 263	1 288
SCI FPS IFS	Location immobilière	35	40
SCI FPS COURNON	Location immobilière	90	106
SCI FPS DOLE	Location immobilière	31	29
SCI FMF Quetigny	Location immobilière	89	64
SCI FMF Cholet	Location immobilière	68	70
SAS FDP NIMES	Location immobilière	54	66
SCI F&D LIFFRE	Location immobilière	32	41
SCI BASTIDE SAINT CYR SUR LOIRE	Location immobilière	134	155
SCI BASTIDE PISSY POVILLE II	Location immobilière	158	163
FPS SIN LE NOBLE	Location immobilière	86	94
SARL AE Corp, SARL Promethee, OSEAS	Direction opérationnelle	3 264	2 340
B Finance et participations	Prestations de services	1 669	1 129
Total		10 700	9 973

6.19. Evénements postérieurs à la clôture

La Société a finalisé la cession, en date du 19 septembre 2025, de 100% des titres de sa filiale anglaise Baywater

6.20. Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024
Rémunération et avantages en nature	320	456
Autres avantages à court terme		
Total avantages à court terme	320	456
Paiement fondé sur des actions		
Autres avantages à long terme		
Total avantages à long terme	0	0
Total	320	456

6.21. Effectifs du groupe

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

	30/06/2025	30/06/2024
Cadres	581	575
Employés	3 104	3 076
Total	3 685	3 651

6.22. Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
4S eMED	Schweighouse-sur-Moder (67590)	801 047 762	100%	100%	IG
AB2M	Caissargues (30), France	451 224 943	100%	100%	IG
AFPM Holding	Lausanne, Suisse	CHE-104.442.573	100%	100%	IG
AIR + SANTE	Nîmes (30), France	453 841 512	100%	100%	IG
AIRMEDICAL PRODUCT	Barcelone, Espagne	B86081429	100%	100%	IG
AIXPER'F	Les Milles (13), France	501 934 475	100%	100%	IG
ALVEOLAIR	Fonsorbes (31), France	494 839 632	96%	96%	IG
ANISSA PATISSERIE	Caissargues (30), France	839 956 596	55%	55%	IG
APNEA MEDICAL	Messein (54), France	491 888 392	100%	100%	IG
ARAMIS	Artigues-près-Bordeaux (33370), France	883 829 236	92%	77%	IG
ART SOURCE	Viganello, Suisse		100%	51%	IG
ASSISTANCE TECHNIQUE SANTE	Caissargues (30), France	447 745 936	100%	100%	IG
ATOUTSOIN	Seichamps (54), France	812 663 631	80%	80%	IG
B2 (INSUDOM)	Caissargues (30), France	892 281 791	51%	51%	IG
B2R	Caissargues (30), France	819 339 623	88%	88%	IG
BASTIDE CANADA HOLDING	Canada		100%	100%	IG
BASTIDE DEVCO Ltd	Londres, Royaume-Uni	11 038 585	100%	100%	IG
BASTIDE FRANCHISE	Caissargues (30), France	498 615 640	100%	100%	IG
BASTIDE GROUPE	Caissargues (30), France	839 010 444	100%	100%	IG
BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT LTD	Londres, Royaume-Uni	10 404 347	100%	100%	IG
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Caissargues (30), France	305 635 039	100%	100%	SM
BASTIDE TUNISIE	Tunis, Tunisie	B01101842017	49%	49%	MEE
BAYWATER HEALTHCARE UK	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8 425 363	100%	100%	IG
BCG	Gallargues le Montueux (30), France	812 348 878	70%	42%	IG
BFC MEDICAL	Talant (21), France	790 608 855	100%	100%	IG
BORDO2 MEDICAL	Le Haillan (33), France	391 349 768	100%	100%	IG
BR ALSACE	Caissargues (30), France	893 884 841	100%	100%	IG
BR AUVERGNE	Caissargues (30), France	305 635 039	95%	95%	IG
BR AVEYRON	Caissargues (30), France	893 848 366	95%	95%	IG
BR BAYONNE	Caissargues (30), France	890 281 098	85%	85%	IG
BR BRETAGNE	Caissargues (30), France	948 961 438	95%	95%	IG
BR CAEN	Caissargues (30), France	890 485 576	90%	90%	IG
BR LR	Caissargues (30), France	909 382 442	100%	100%	IG
BR MIDI PYRENEES	Caissargues (30), France	909 322 588	95%	95%	IG
BR NIMES	Caissargues (30), France	909 615 916	70%	70%	IG
BR PACA	Caissargues (30), France	909 382 848	88%	88%	IG
BR RHONE	Caissargues (30), France	909 383 275	91%	91%	IG
BR SAVOIES	Caissargues (30), France	890 484 264	90%	90%	IG
CARBAM	Caissargues (30), France	911 971 943	100%	100%	IG
CARE Service	Avignon (84), France	902 067 289	0%	0%	IG

Etats financiers consolidés et Annexes

BASTIDE CENTRE DE STOMATHERAPIE	Toulouse (31), France	312 367 824	100%	100%	IG
CICA PLUS	Caissargues (30), France	799 289 327	0%	0%	IG
CICADUM	Caissargues (30), France	528 384 043	0%	0%	IG
CONFORTIS	Caissargues (30), France	342 086 915	0%	0%	IG
CORSICA SANTE	Vallecalle (20), France	818 245 300	88%	88%	IG
CORSICA SANTE 2A	Biguglia (20), France	885 306 258	80%	50%	IG
CORSIMED	Caissargues (30), France	848 830 386	63%	63%	IG
DIAB Santé	Gallargues le Montueux (30), France	790 199 111	92%	92%	IG
DIAB SANTE ALPES	Grenoble (38), France	894 033 323	92%	92%	IG
DIAB SANTE RHONE	Limonest (69), France	893 803 247	92%	92%	IG
DIABVIE	Caissargues (30), France	821 068 657	92%	92%	IG
DISTRIMED	Cuers (83), France	352 004 550	0%	0%	IG
DOM'Air	Caissargues (30), France	478 148 752	80%	80%	IG
DOMAIR SANTE VAL DE LOIRE (AD MEDI +)	Caissargues (30), France	892 338 914	70%	56%	IG
DORGE MEDIC	Jemeppe-sur-Sambre, Belgique	0443 678 988	0%	0%	IG
DYNA MEDICAL	Abrest (03), France	455 935 038	0%	0%	IG
DYNAVIE	Montrouge (92), France	530 924 950	0%	0%	IG
ENTEDOM	Epinal (88), France	433 848 694	100%	100%	IG
EXPERF ALSACE	Niederhausbergen (67), France	913 176 350	90%	90%	IG
EXPERF AQUITAINE	Canéjan (33), France	753 104 017	100%	100%	IG
EXPERF CENTRE	Rochecorbon (37), France	844 553 339	80%	80%	IG
EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON	Pérols (34), France	522 237 866	100%	100%	IG
EXPERF NORD	Lesquin (59), France	804 567 857	100%	100%	IG
EXPERF NORS EST	Pont-a-Mousson (54), France	888 831 724	100%	100%	IG
EXPERF PACA	Cuers (83), France	528 316 128	100%	100%	IG
EXPERF RHONE ALPES	Champagne-au-Mont d'Or (69), France	539 158 766	100%	100%	IG
EXPERF VAUCLUSE DROME	Avignon (84), France	753 159 458	100%	100%	IG
EXPRESSPOLY	Marseille (13), France	838 040 145	99%	99%	IG
FB CONSULT	Sèvres (92), France	520 298 571	100%	100%	IG
GENIUM	Milan, Italie		51%	51%	IG
HOME RESPI	Le Port Marly (78), France	820 415 032	100%	100%	IG
HOSPITALISATION A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	409 050 523	100%	100%	IG
HUMAN'AIR MEDICAL	Couëron (44), France	448 980 300	100%	100%	IG
INTUS HEALTHCARE LTD	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	5 269 182	100%	96%	IG
IPAD MEDICAL	Saint Thibery (34), France	539 161 000	100%	100%	IG
KEYLAB MEDICALSL	Barcelone, Espagne	B61053922	100%	100%	IG
LORAIR (CARDAIR)	Metz (57), France	539 275 578	100%	100%	IG
MAINTIEN A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	428 902 449	0%	0%	IG
MAXICARE	Palaiseau (91), France	849 620 026	78%	78%	IG
MEDICAL PLUS	Baie Mahault (97), France	505 325 746	100%	100%	IG
MEDIC-HOME	Vendargues (34740)	750 084 220	100%	100%	IG
MEDPRO RESPIRATORY CARE	Canada		100%	100%	IG
MEDSOFT	Caissargues (30), France	504 933 862	0%	0%	IG

Etats financiers consolidés et Annexes

NEUMOTECNOLOGIAS SL	Barcelone, Espagne	B61408597	90%	90%	IG
NEW MEDICAL CONCEPT	Meyreuil (13), France	514 656 594	100%	100%	IG
OCCIT' PERF	Nîmes (30), France	880 244 835	100%	100%	IG
OUEST MEDICAL R	Marly-Le-Roi (78), France	752 468 892	100%	100%	IG
OXIGO	Utrecht, Pays-Bas		51%	51%	IG
PROBACE	La Ciotat (13600)	454 041 047	100%	100%	IG
PROMEFA	Lausanne, Suisse	CHE- 107.455.595	100%	100%	IG
SANTELYNES	Orgeval (78), France	494 860 497	92%	92%	IG
SB FORMATION	Caissargues (30), France	750 641 748	100%	100%	IG
ASSEA SANTE (ex SELENIS)	Caissargues (30), France	900 719 659	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE	Bouc Bel Air (13), France	403 026 586	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE 31	Merville (31), France	420 483 158	90%	90%	IG
SERVICE OXYGENE LOIRET SO_45	Bouc Bel Air (13), France	883 120 230	90%	90%	IG
SERVICE OXYGENE OUEST SO_79	Bouc Bel Air (13), France	852 237 239	95%	95%	IG
SODIMED	Romanet sur Lausanne, Suisse	CHE- 101.369.804	100%	100%	IG
SPHERE SANTE	Sartrouville (78), France	493 342 562	100%	100%	IG
TCM PHARMA	Caissargues (30), France	448 930 677	0%	0%	IG
ULIMED	Abrest (03), France	444 892 277	94%	94%	IG
UP TO DATE	Champs-Sur-Marne (77), France	419 952 577	100%	100%	IG
UTENSPA	Madrid, Espagne		100%	51%	IG
VSB MATERIEL MEDICAL	Vitry-le-François (51300)	411 512 189	100%	100%	IG
BASTIDE GLOBAL CARE	Caissargues (30), France	977 764 430	100%	100%	IG
BASTIDE DIABETE	Caissargues (30), France	914 684 493	92%	92%	IG
BASTIDE MAYOTTE	Dembeni (97), France	984 638 817	100%	100%	IG
BR IDF	Caissargues (30), France	951 251 479	100%	100%	IG
2 CAPS SANTE	Caissargues (30), France	539 683 904	0%	0%	IG
EVEIL SANTE	Caissargues (30), France	951 250 182	100%	100%	IG
DYNA RESPIRATOIRE	Belgique		100%	100%	IG

6.23. Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	KPMG				AXIOME			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2024
Honoraires versés au titre de la mission légale								
- Émetteur	228	153	86%	45%	123	130	100%	85%
- Filiales intégrées globalement	33	95	12%	28%	0	23	0%	15%
- Informations en matière de durabilité			0%	0%			0%	0%
Prestations et SACC								
- Émetteur	4	95	2%	28%	0	0	0%	0%
SACC	4	95	2%	28%			0%	0%
Total	265	343	100%	100%	123	153	100%	100%

en milliers d'euros	N&P Finances			
	Montant		Pourcentage	
	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2024
Honoraires versés au titre de la mission légale				
- Émetteur			0%	
- Filiales intégrées globalement			0%	
- Informations en matière de durabilité	39		100%	
Prestations et SACC				
- Émetteur	0	0	0%	
SACC			0%	
Total	39	0	100%	